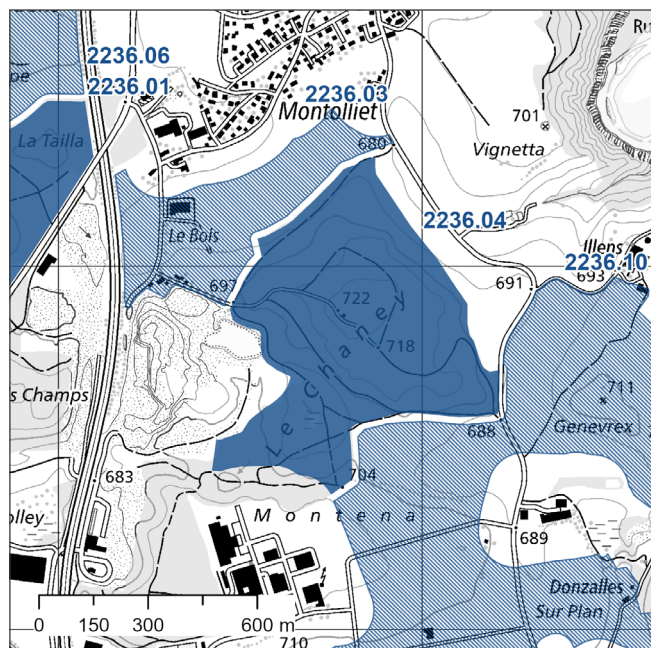


Fiche du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux

Commune de Gubloux Secteur 2236.04



Commune: Gubloux

Lieu-dit: Le Chaney - Forêt

Note: 70

Condition:

Un défrichement simultané du présent secteur et du secteur prioritaire 2236.01 (Gubloux) n'est pas admis.

Caractéristique du secteur:

Topographie: colline boisée du Chaney située entre les villages de Corpataux et de Rossens.

Matériaux exploitables: dépôts de progression glaciaire sous moraine et dépôts de retrait würmien, graviers sableux, limoneux (progression), sables graveleux (retrait).

Le secteur est situé dans l'aire forestière.

La présence d'une nappe phréatique exploitable peut être une limite à l'exploitation.

Extension potentielle d'une gravière en activité comprenant des installations de traitement des matériaux.

Volume exploitable:

Surface: 388'000 m² / Epaisseur moyenne estimée: 20 m

Volume total estimé: 7'756'000 m³

Volume de planification retenu: 6'830'000 m³

Critères d'évaluation	Notes
Extension d'une exploitation en cours, avec installations de traitement du gravier	20
Proximité d'une zone de protection des eaux souterraines	20
Protection contre le bruit et protection de l'air	5
Traversée d'une localité	5
Surfaces d'assolement	5
Présence d'une nappe d'eau souterraine	-3
Paysages d'importance cantonale (PIC) ou locale (PIL)	0
Présence de forêt	-6
Reptiles	6
Corridors à faune d'importance régionale	6
Proximité avec un site à batraciens d'importance locale, cantonale ou nationale	6
Proximité d'une desserte routière	3
Présence d'un périmètre archéologique	2
Distance aux bâtiments protégés de valeur A	1
Territoire d'urbanisation selon le plan directeur cantonal	-1
Présence d'un cours d'eau sous tuyau	2
Proximité avec un corridor à faune d'importance suprarégionale, un district franc ou un site protégé selon l'OROEM	-1
Géotopes d'importance cantonale	0
Total	70

Aire d'alimentation Z_a: s'il s'avère que le site se trouve effectivement dans l'aire Z_a d'un captage stratégique, tout projet de gravière dans ce secteur devra faire l'objet d'une étude hydrogéologique afin de déterminer l'influence d'une éventuelle exploitation sur le captage stratégique "Tuffière". Des mesures de protection pourront être exigées.

Effet combiné: tout projet de gravière dans le secteur doit faire l'objet d'une étude sur l'effet combiné en tenant compte des gravières "Essert du Petit Chaney", "Grands-Champs" (Gubloux) et "La Tuffière" (Hauterive) ainsi que le secteur prioritaire 2236.01.